

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Gilles ZOPPI

Membres du Conseil Fédéral présents :

Christine **BAROCHE**, Vincent **DEDIEU**, Alfred **DEFONTIS**, Jean-Claude **ESNAULT**, Marie-Laure **BRUNAUD** (en visioconférence) ; Catherine **GASTOU**, Alain **GHILONI**, Philippe **LIMOUSIN**, Didier **MARCHAND**, Joël **MARTINEZ**, Éric **PIHET**, Denis **REPÉRANT**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Nicolas **ROUGEON**, Pascal **SERGENT**, Bernard **SINEUX**, Frédéric **THEOBALD**, Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Patrick **CLUZAUD** ; Sylvain **DUPLOYER** (en visioconférence) ; Éric **JACOTÉ** ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Marc **TILLY**.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Laurie **BERTHON**, Benoît **CORDIER**, Fleur **FAURE**, Marc **FAYET**, Carole **GAMBA**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Christian **LAZARINI**, Gwénaëlle **MADOUAS**, Vincent **MARGOTTON**, Roland **MONTENAT**, Jacky **TARENNE**, Yannick **TIREL**.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Marketing et Communication ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Excusés :

Nicolas ANDRÉ, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 17 ET 18 JUIN 2022	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	3
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF	8
V.	INTERVENTIONS	10
VI.	COMMISSIONS SPORTIVES	17
VII.	POINT BUDGÉTAIRE	26
VIII.	MISE EN APPLICATION DE LA RÉFORME DES LICENCES ET DE L'ACTIVITÉ	30
IX.	POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION	34
X.	QUESTIONS DIVERSES REÇUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	37
XI.	ÉPREUVES OFFICIELLES	41

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Fédéral.

Il fait part de l'absence de Fabien RAFFOUX et de Nicolas ANDRÉ, tous deux excusés pour des raisons de santé, et leur transmet tous ses vœux de rétablissement. Il adresse tous ses remerciements à Magali DELLA SCHIAVA et à son équipe qui ont su pallier leur absence dans l'organisation de ce Conseil Fédéral.

À noter que Marie-Laure BRUNAUD suivra ce Conseil Fédéral en visioconférence pour cause de positivité à la Covid-19. Il en est de même pour Sylvain DUPLOYER qui assiste aux Championnats de France de BMX Freestyle à Montpellier.

Bien que les Élus du Conseil Fédéral présents soient plus nombreux que lors du précédent Conseil Fédéral, il regrette toutefois l'absence régulière de certains d'entre eux qui ne prennent pas la peine de s'excuser. Pour rappel, des mesures d'exclusion temporaires ou définitives peuvent être prises à l'encontre des membres du Conseil Fédéral en cas d'absences répétées non excusées.

Il explique que les dossiers qui seront traités durant cette séance sont extrêmement importants, car ils concernent notamment la réforme des licences et de l'activité, et sa traduction en réglementation fédérale pour une mise en application dans les prochaines semaines.

Il annonce que le groupe de travail relatif aux mutations 2023 attend la désignation d'un ou d'une responsable pour programmer des réunions, et ainsi entamer sa réflexion sur ce sujet.

Michel CALLOT confirme que ce Conseil Fédéral, au travers des débats et des décisions du Conseil Fédéral, apportera les derniers éléments aux modalités d'application de la réforme des licences et de l'activité, laquelle constitue une véritable transformation pour la FFC. De fait, cette séance est particulièrement décisive.

Il tient à souligner le travail remarquable effectué par Fabien RAFFOUX et Nicolas ANDRÉ, forces essentielles dans la préparation de cette réforme.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 17 ET 18 JUIN 2022

Le procès-verbal du Conseil Fédéral des 17 et 18 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 109 668 au 30 septembre 2022, soit 7 604 licenciés de plus par rapport au 30 septembre 2021 (+7,45 %).

Tous les comités métropolitains sont en hausse, et quatre d'entre eux affichent une hausse notable supérieure à 10 % (le Grand Est ; la Nouvelle Aquitaine ; l'Occitanie et les Pays de la Loire). S'agissant des comités ultramarins, la baisse du nombre de licenciés est plus accentuée à Mayotte (-31,15 %) et à Tahiti (-26,57 %) dont l'activité BMX connaît quelques difficultés.

Les effectifs féminins s'élèvent à 12 802 (+1 178 femmes) et représentent 11,01 % des licenciés. Le développement de ces effectifs se révèle particulièrement harmonieux puisqu'il se répartit comme suit :

- Cyclisme traditionnel : 445 licenciées ;
- VTT : 313 licenciées ;
- BMX : 375 licenciées.

Toutes les activités connaissent une progression :

- le cyclisme dit traditionnel représente au total 56 482 licenciés (+7,63 %). Ce bloc représente 51,50 % des licenciés ;
- le VTT totalise 27 772 licenciés (+7,21 %), et représente 25,32 % des licenciés ;
- le BMX représente 25 102 licenciés (+7,04 %), et représente 22,89 % des licenciés ;
- les autres disciplines sont en augmentation de 7,42 %.

Excepté le bloc Loisirs Performance qui connaît une très légère contraction tous les blocs de licences sont en hausse.

Bien que la Fédération compte 114 arbitres de plus, elle peine à récupérer les défections de 2020 et 2021.

Quant aux moins de 18 ans, ils sont en progression (+ 2 849) dans toutes les catégories d'âge.

Michel CALLOT salue cette remontée significative du nombre de licenciés, même si les licences perdues durant le Covid n'ont pas été totalement récupérées. Aussi est-il essentiel que la FFC demeure dans une tendance haussière.

2. Résultats sportifs

Michel CALLOT évoque la période estivale extrêmement riche en médailles remportées, notamment dans les disciplines olympiques. À titre d'exemples :

- Joris DAUDET a remporté la médaille de bronze lors des Championnats du monde de BMX ;
- Pauline FERRAND PRÉVOT a remporté deux médailles d'or (XCO et XCC) lors des Championnats du monde de VTT ;
- Christophe LAPORTE a remporté la médaille d'argent lors des Championnats du monde Route.

À noter également la première victoire d'Anthony JEANJEAN en Coupe du monde de BMX Freestyle Park.

Lors des Championnats sportifs européens qui ont bénéficié d'une forte médiatisation, les athlètes français ont remporté vingt médailles, dont huit médailles d'or. Lors de ces championnats, le cyclisme est la discipline qui a remporté le plus de médailles françaises, devant la natation.

De son côté, Kevin FOUACHE a remporté la victoire aux Championnats d'Europe de demi-fond qui se sont déroulés à Lyon. Il s'agit d'un événement historique, car la dernière victoire d'un cycliste français remonte à 69 ans.

S'agissant des Championnats du monde de VTT qui se sont déroulés aux Gets, à noter que le triplé français a généré une ambiance incroyable et des milliers de personnes ont hurlé leur joie avant d'entonner le chant de la Marseillaise. Ce fut incontestablement un grand moment sportif.

Lors du Tour de France, David GAUDU a remporté la quatrième place et Christophe LAPORTE une victoire d'étape. Quant à Juliette LABOUS, elle est arrivée quatrième lors de la première édition du Tour de France féminin.

3. Événementiel

Michel CALLOT évoque les Championnats du monde de BMX qui ont eu lieu à Nantes, et dont les retours ont été extrêmement positifs concernant la réalisation technique des épreuves et de l'ensemble du cadre organisationnel. La FFC a reçu les félicitations appuyées de l'UCI qui a souligné la qualité indéniable de cet événement, ainsi que celles de la Ministre des Sports qui a relevé sa capacité à organiser seule un tel événement, capacité qui témoigne d'une expertise certaine.

Les Championnats du monde de VTT aux Gets ont également constitué une très belle réussite, tant pour les élus locaux que pour le public et les athlètes. Ils ont recueilli 174 000 personnes sur quatre jours.

Quant aux Championnats du monde sur Piste qui auront lieu à Saint-Quentin-en-Yvelines du 12 au 16 octobre 2022, ils constitueront une répétition en amont des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales qui ont contribué aux succès de ces événements mondiaux en l'espace de quelques mois.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027 qui se tiendront en Haute-Savoie et qui accueilleront dix-neuf disciplines, près de 12 000 athlètes, et près de trois millions de spectateurs, ils offriront une place formidable au cyclisme dans le sport français.

Cette attribution a suscité un engouement de par le monde, et une médiatisation aux retombées très positives, preuve que l'attractivité de la France en matière de cyclisme est indéniable. À noter également le soutien du Président de la République Macron qui a reçu la délégation au Palais de l'Élysée à l'issue de cette attribution. Il est rappelé

que la FFC est co-organisatrice de ces championnats avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie, et que le recours déposé par des associations écologistes auprès du tribunal administratif de Grenoble a été rejeté.

Au travers de l'organisation de ces événements, la Fédération s'attèle activement à structurer et à développer sa filiale événementielle, laquelle sera une source pérenne de financements nécessaires à sa transformation économique. Cette création se fera en association avec un acteur majeur de l'événementiel au sein d'une société à actions simplifiées. Le Bureau Exécutif qui a reçu quatre entreprises intéressées par ce projet délibèrera prochainement sur le choix de l'entité retenue. L'objectif étant que cette association soit soumise à la prochaine Assemblée générale de la FFC qui aura lieu en février afin qu'elle soit active dès 2023.

4. UCI

Michel CALLOT relate le Comité directeur qui a eu lieu à Wollongong (Australie) lors duquel l'UCI a décidé de maintenir une position analogue à celle du CIO en ce qui concerne les conséquences de la guerre en Ukraine. Une consultation ayant trait à une possible réintégration des athlètes russes et biélorusses dans les compétitions auprès des fédérations internationales est en cours, à condition qu'aucun signe d'appartenance à leur nation ne soit mentionné.

L'UCI a acté une proposition du Conseil du cyclisme professionnel visant à revaloriser (+11,82 %) les grilles de prix dans les courses professionnelles — la dernière revalorisation datant de 1998.

L'UCI a attribué les Championnats du monde suivants :

- Piste 2025 : Argentine ;
- Piste 2026 : Chine ;
- Route 2026 : Montréal ;
- VTT 2028 : Autriche.

Les Championnats du monde 2023 qui auront lieu à Glasgow se dérouleront sur neuf lieux différents au travers de toute l'Écosse, organisation qui nécessitera une concertation approfondie pour appréhender l'insertion des équipes nationales dans un tel schéma.

Enfin, l'UCI a décidé de faire évoluer le Championnat du monde du E-Sport avec l'intégration de trois courses aux formats courts et différents qui permettront par élimination de passer de cent partants à trente, puis à dix pour une course. À la faveur de ce nouveau format, seuls trois coureurs demeureront dans la finale, dynamisant ainsi la compétition.

5. COJO

Michel CALLOT aborde le VUA, contrat relatif à la mise à disposition du vélodrome moyennant finances dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et annonce que les enjeux sportifs ont été cadrés (utilisation de la piste par les athlètes jusqu'à deux semaines avant le début des Jeux). Quant aux équipes fédérales, elles devront quitter le vélodrome pour s'installer temporairement dans les

nouveaux locaux situés à Trappes. Des demandes de devis ont été lancées et des négociations auront lieu concernant leur prise en charge.

6. CNOSF

Michel CALLOT évoque le conflit entre la Présidente et le Secrétaire général du CNOSF, lequel a été révoqué lors du Conseil d'administration du 12 septembre 2022. Au vu de son rôle essentiel dans le système olympique, notamment pour les fédérations olympiques, il importe que l'instance trouve diligemment une issue à cette crise et qu'elle recouvre sa sérénité.

7. Activités fédérales

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements et ses félicitations à Didier MARCHAND qui a œuvré avec abnégation à la construction du vélodrome de Loudéac.

Le compromis relatif à l'acquisition des locaux de Trappes a été signé et l'achat définitif aura lieu au plus tard le 31 décembre 2022. Le travail lié aux modalités de financements — publics et bancaires — est en cours.

Yannick POUHEY relate la réunion des personnels administratifs et remercie tous les Comités Régionaux qui étaient présents. À la faveur d'une ambiance de travail extrêmement sérieuse et constructive, cette réunion a permis de rassurer les personnels sur leur capacité à mettre en œuvre la réforme des licences, et de renforcer les relations avec le Siège fédéral.

Michel CALLOT aborde les Championnats de France d'outremer qui se sont tenus à l'île de la Réunion et adresse tous ses remerciements à Stéphane HÉNAFF pour son travail, ainsi que les Comités Régionaux pour leur participation. L'accueil fut remarquable et le niveau des compétitions excellent.

Il fait part ensuite de sa visite en Nouvelle-Calédonie à l'issue des Championnats du monde d'Australie et explique avoir pu constater les enjeux d'investissements importants en matière d'équipements. À titre d'exemple, l'ANS a validé la construction d'une piste BMX qui devrait entraîner un engouement particulièrement fort sur cette discipline.

Lors de son déplacement en Australie, il a été reçu avec le Trésorier général de la FFC au Consulat de France dans le cadre d'une réception lors de laquelle ils ont pu rencontrer des collaborateurs de Business France, structure parapublique qui défend les intérêts des entreprises françaises de par le monde. Cette rencontre qui fait suite à une prise de contact initiée par Gilles DA COSTA devrait permettre à la Fédération d'avancer sur le terrain de la mise en place de partenariats économiques.

À son retour d'Australie, il s'est entretenu avec Yann LE MOENNER (ASO) sur la convention mécénat, le consortium relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, ainsi que sur les enjeux RSE et sociétaux du vélo.

Michel CALLOT évoque également la polémique médiatique concernant le déplacement des équipes de France lors des Championnats du monde d'Australie et déplore que la personne à l'origine du Tweet n'ait pas pris la peine de s'entretenir au

préalable avec lui sur les raisons qui ont prévalu à ce choix. Il tient à assurer le DTN du soutien de la FFC dans sa décision, laquelle a été parfaitement comprise par les collectifs masculins et féminins.

8. Commission Nationale de discipline

Christophe LAVERGNE déclare que le Bureau Exécutif souhaite proposer la nomination de Madame Frédérique BOZZI en tant que suppléante à la Commission Nationale de discipline. Au regard de sa carrière particulièrement remarquable en tant que magistrate, Madame BOZZI lui apportera des compétences supplémentaires dans le traitement de dossiers de plus en plus complexes.

Le Président met aux voix la nomination de Madame Frédérique BOZZI en tant que suppléante de la Commission discipline.

La nomination de Madame Frédérique BOZZI en qualité de suppléante à la Commission discipline est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil Fédéral.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

Michel CALLOT rappelle que tous les rapports relatifs à l'activité fédérale ont été transmis aux Élus du Conseil Fédéral en amont de la séance.

1. Ressources humaines

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif CDI et CDD (hors alternants et CDD de remplacement) de la FFC est de 55 salariés inscrits et de 53,92 en équivalent Temps Plein (ETP) au 30 septembre 2022.

À la suite du renouvellement de l'agrément national pour la Fédération et la possibilité d'intégrer aux différentes structures 80 jeunes en mission de Service Civique jusqu'au 31 décembre 2022 dans le cadre de la fiche de mission « *Promouvoir la pratique du cyclisme et réduire les inégalités d'accès en faveur de publics cibles - Génération 2024* », et au vu des engagements actuels au nombre de sept, les règles de gestion sont au 1^{er} septembre 2022 adaptées comme suit, et sans effet rétroactif :

- versement à la structure d'accueil de 100 % de la subvention reçue par le porteur de l'agrément ;
- versement à la structure d'accueil de 100 % du montant versé au titre de la formation civique et citoyenne et reçu par le porteur de l'agrément.

Le reste à charge par la structure d'accueil entant alors de 11,35 euros au titre de la prestation de subsistance.

À noter que la mission unique proposée aux jeunes a reçu le label « *Génération Paris 2024* ».

Au regard du contexte économique fortement inflationniste, et en concertation avec le CSE qui relayait depuis plusieurs mois cette problématique, la Fédération a décidé de mettre en place les mesures suivantes :

- prime de partage de la valeur exceptionnelle en 2022 d'un montant de 1000 euros pour tous les salariés présents au 1^{er} novembre 2021 et toujours inscrits dans les effectifs à la date de signature de la décision unilatérale de l'Employeur du 21 septembre 2022 qui encadre cette prime. Cette prime non reconductible est exonérée de charges sociales et de l'impôt sur le revenu pour les rémunérations trois fois inférieures au SMIC ;
- augmentation à compter du 1^{er} novembre 2022 de la part de prise en charge mutuelle de l'employeur qui passera de 50 % à 67 %. Cette mesure est pérenne.

Le plan égalité professionnelle Femmes/Hommes a été adopté lors du CSE extraordinaire de mercredi 5 octobre 2022. Ce plan comprend quatre axes : l'embauche ; la formation ; la qualification et la rémunération.

2. Juridique

Christophe LAVERGNE détaille les dossiers majeurs suivis par la direction Juridique en collaboration avec la présidence de la FFC :

- la cellule de prévention et de lutte contre les violences sexuelles qui a la charge de recueillir les témoignages de sportives et de sportifs ayant pu subir des actes ou constater des actes notamment à caractère sexuel. La direction Juridique est pleinement associée à cette cellule au travers de la mise en place de procédures disciplinaires ;
- le renouvellement des contrats d'assurance : après d'après négociations avec les finalistes, le Bureau Exécutif lors de sa séance du 27 juillet 2022 a porté son choix sur le tandem WTWT/AXA pour le programme assurance 2023/2026 ;
- la vente du site de Montry et le processus d'acquisition des locaux de Trappes ;
- le cyclisme féminin : la direction Juridique a travaillé sur la structuration du cyclisme « pro » féminin, avec comme objectif la création d'une commission spécifique et d'un règlement *ad hoc* à son mode de fonctionnement ;
- les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 : la direction Juridique travaille désormais avec les partenaires de la FFC que sont ASO et l'UCI dans le cadre des discussions qui ont lieu avec le COJO en vue de la conclusion du contrat sur la livraison des épreuves cyclistes lors des Jeux de Paris 2024. En parallèle, elle participe avec l'UCI à l'élaboration de la convention de groupement momentané d'entreprises, convention qui devra régler et coordonner les actions des trois partenaires que sont ASO, l'UCI et la FFC ;
- les Mondiaux 2027 : la direction Juridique a eu à travailler avec l'UCI et le Conseil départemental de Haute-Savoie sur l'élaboration de l'accord-cadre entre toutes les parties, document indispensable au dépôt de la candidature auprès de l'UCI en vue de l'accueil des Mondiaux 2027. En outre, et avec ses conseils, la direction Juridique a également participé à l'établissement de la stratégie de défense dans le cadre du référé-suspension déposé auprès du

tribunal administratif de Grenoble, au cours du mois de septembre. Il a été rejeté par le juge des référés.

V. INTERVENTIONS

1. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

Xavier JAN salue l'attribution des Championnats du monde 2027 à la France, événement majeur qui traduit la qualité du cyclisme français et des actions menées par les différentes organisations. Il importe que tous les acteurs du cyclisme soutiennent les équipes de France afin que le succès soit au rendez-vous. La LNC est fortement déterminée à contribuer à la bonne performance des athlètes français lors des épreuves à venir.

Il adresse toutes ses félicitations à Églantine RAYER et à Christophe LAPORTE pour leurs médailles d'argent lors des Championnats du monde sur Route. Si les performances sportives étaient au rendez-vous, il n'en est pas de même de la qualité de la réalisation télévisuelle relativement médiocre qui ne les a pas suffisamment mis en valeur, notamment lors de la finale. Il est primordial que l'UCI mène une réflexion sur ce sujet au regard de l'importance de la retransmission mondiale d'un tel événement.

La Coupe de France masculine est arrivée à son terme et a été remportée par Julien SIMON (équipe Total Énergies) pour la seconde fois. Cette victoire donne à voir la longévité et le talent de ce cycliste âgé de 37 ans.

S'agissant de la publication du calendrier de l'UCI, il confirme qu'avec 102 jours de courses la France est la première nation cycliste au monde. Toutefois, il convient de souligner la fragilité de certains organisateurs, dont 88 % sont constitués sur le modèle associatif. À noter que le Tour de la Provence ne figure pas dans ce calendrier, car la DNCG de la Ligue a refusé son inscription dans l'attente de la communication d'un certain nombre de pièces de la part de l'organisateur.

Quatre équipes françaises professionnelles seront présentes dans le classement World Tour de l'année prochaine. Il s'agit de :

- Groupama-FDJ (7^e position) ;
- Citroën-AG2R (11^e position) ;
- Cofidis (17^e position) ;
- Arkéa Samsic (18^e position).

En dépit des bonnes performances des sportifs français (la France se classe en deuxième place dans le classement des nations), les six premières places semblent inaccessibles pour les équipes françaises en raison d'une grande différence en termes de budget. En effet, les six premières équipes bénéficient du soutien financier de milliardaires ou de leur État, ainsi que d'une fiscalité plus favorable. En conséquence, il est nettement plus difficile pour les équipes françaises de s'exprimer au plus haut niveau. En outre, cette situation a pour conséquence d'appauvrir la deuxième division qui est passée de 27 équipes professionnelles en 2019 à 17 équipes en 2022, avec une diminution notable du budget moyen de ces équipes.

Pour information, les équipes cyclistes et leurs sponsors s'interrogent sur le modèle économique du cyclisme français, et en particulier sur les droits télévisuels et la fidélisation des sponsors. Ils réclament l'engagement d'une véritable réflexion sur ce sujet.

Par ailleurs, les prix des courses internationales qui n'avaient pas augmenté depuis 1998 ont bénéficié d'une augmentation générale de 11,82 % à l'issue d'une intervention de l'UCI face au refus de l'Association Internationale des Organisateurs de Courses Cyclistes (AIOCC) d'ouvrir des négociations sur ce sujet. Si ladite augmentation est correcte pour les Classes 1 et les Pro Series, elle est très insuffisante pour les épreuves World Tour telles que le Tour de France. Cette situation ne satisfait ni les organisateurs de petite taille qui se voit imposer une hausse assez importante ni les coureurs des épreuves World Tour qui sont largement bénéficiaires. Ce refus du dialogue ne manque pas d'exacerber les tensions existantes, alors qu'il est impératif que tous les acteurs s'engagent ensemble sur des projets de développement.

Xavier JAN relate ensuite l'annulation du départ de la deuxième étape de la Route d'Occitanie par le préfet du Tarn en raison de la canicule, décision qui confirme que la question climatique et la démarche RSE sont de plus en plus prégnantes dans l'organisation des épreuves cyclistes, et qu'une réflexion approfondie doit être menée sur ces sujets.

Le Président tient à souligner que la Bretagne était à l'honneur lors de la Coupe de France Élite Femmes qui a vu la victoire de la Bretonne Marie LE NET, tandis que la N1 était remportée par la Breizh Ladies et la N2 par la Lanester Women Bretagne Sud.

Xavier JAN ajoute qu'une remise de prix commune pour les lauréats des Coupes de France Femmes et Hommes sera organisée par la FDJ au mois de novembre.

Catherine GASTOU revient sur l'annulation de la deuxième étape du Tour d'Occitanie et rapporte les difficultés organisationnelles inhérentes à cette décision, notamment en l'absence de frontière matérialisée avec le département voisin où l'étape était autorisée, ainsi que le manque à gagner pour l'organisateur. Au regard de cette situation qui ne manquera pas de se répéter à l'avenir, il importe de réfléchir à une réorganisation en amont des compétitions Amateurs et fédérales à la faveur d'un aménagement des horaires et du protocole relatif aux conditions extrêmes. De plus, il convient aussi de s'interroger collectivement sur le nombre important de véhicules motorisés présents lors des épreuves cyclistes qui pèsent inévitablement sur l'empreinte carbone et sur le budget.

Xavier JAN souligne que 87 % de l'empreinte carbone des épreuves sportives provient du déplacement des spectateurs et qu'il est impératif de mener une réflexion collective sur cette problématique pour proposer des solutions, comme l'installation de parkings à vélos sur les aires de départ et d'arrivée. La question médicale lors des épisodes caniculaires se pose également pour les athlètes et le sujet des horaires est particulièrement prégnant : il est évident qu'ils ne pourront plus être dictés par la télévision. Il en est de même pour le calendrier Route qui sera peut-être déplacé dans l'année dans les prochaines années.

Le Président note qu'il conviendrait que les règles pour une même épreuve soient harmonisées entre les départements, mais que cette harmonisation sera difficile à appliquer.

Michel CALLOT spécifie que l'UCI, et notamment le professeur BIGARD, travaille à l'adaptation du sport cycliste à la chaleur. Pour information, nombreuses sont les études qui démontrent que le cyclisme est résilient aux fortes températures en raison du déplacement et des courants d'air qu'il produit. L'UCI souhaite établir un cadre permettant de mieux cerner les conditions sportives par fortes chaleurs afin d'y assortir des règles de préconisation sans pour autant établir un niveau de chaleur précis.

S'agissant du Tour d'Occitanie, il regrette que l'organisateur n'ait pas songé à prévenir la FFC de la décision du préfet eu égard aux relais publics dont elle dispose et qui auraient pu entrer en discussion avec la préfecture pour expliquer que cette épreuve concernait des coureurs professionnels et non des coureurs amateurs.

Il importe de faire valoir la spécificité du cyclisme auprès des autorités pour éviter qu'il soit concerné par des mesures d'interdiction générale, en particulier dans le cadre d'épreuves professionnelles. Il ne s'agit absolument pas de mettre en danger les athlètes, mais bien de défendre les prérogatives et les caractéristiques du cyclisme.

Xavier JAN signale que l'interdiction du préfet était basée sur les regroupements de population sur la voie publique engendrés par cette épreuve, et non sur les capacités des cyclistes.

2. Directeur technique national

Christophe MANIN relate la saison estivale particulièrement riche en médailles dans les disciplines olympiques. Il en détaille le nombre comme suit :

- Jeux méditerranéens (Algérie) : les athlètes français ont décroché deux médailles d'or, une médaille d'argent et deux médailles de bronze.
- Championnats d'Europe Route Relève (Portugal) : une médaille d'or, trois médailles d'argent et une de bronze ont été remportées ;
- Championnats d'Europe BMX (Belgique) : les Françaises et les Français ont gagné trois médailles d'or, une médaille d'argent et une de bronze ;
- Championnats d'Europe sur Piste Relève (Portugal) : deux médailles d'or, quatre d'argent et huit de bronze ;
- Championnats du monde de BMX (Nantes) : deux médailles d'or et une médaille de bronze ;
- Championnats d'Europe Élites (Munich) : l'Équipe de France a remporté vingt médailles, dont huit en or ;
- Championnats du monde sur Piste Junior (Israël) : l'Équipe de France a décroché trois médailles d'or, dont deux ont été décrochées par Heidi GAUGAIN, jeune paracycliste — et une médaille de bronze ;

- Championnats du monde de VTT aux Gets : les athlètes français et françaises ont remporté douze médailles dont cinq titres, quatre médailles d’argent et trois de bronze ;
- Championnats du monde sur Route (Australie) : les athlètes ont décroché deux médailles d’argent.

Au vu de l’ensemble des résultats des athlètes fédéraux, il convient de souligner l’importance des structures du Plan de performance fédéral (PPF) dans la réussite des différents collectifs de l’Équipe de France, puisque :

- 30 % des pensionnaires des Pôles France ont été médaillés européens et/ou mondiaux durant l’été 2022 ;
- 75 % des médaillés européens et/ou mondiaux de l’été 2022 sont dans une structure Pôle France et/ou Pôle Espoir ou y sont passés ;
- 80 % de la délégation FFC présente aux Jeux olympiques de Tokyo 2021 sont passés dans une structure Pôle France ou Pôle Espoir.

Ces données témoignent de manière incontestable de la qualité de la formation dispensée dans ces différentes structures.

Pour information, le mémento VTT est paru au mois d’août. Ce support rédigé par les collaborateurs de la DTN et par un groupe de travail composé de moniteurs cyclistes et de formateurs d’organismes français est un ouvrage qui vient en soutien aux formations d’animateur fédéral et aux éducateurs professionnels. À l’instar du mémento Piste, il est en vente sur la boutique en ligne de Doublet (<https://efc.doublet.fr/ouvrages-dtn.html>).

Le mémento Route paraîtra au début de l’année 2023, et celui dédié au BMX à l’automne 2023.

3. Directeur du pôle médical

Éric MEINADIER aborde la question des publics soumis à la surveillance médicale réglementaire (SMR). Pour rappel, selon le Code du sport, ces publics sont :

- les licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l’article L.221-2 ;
- les licenciés non inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l’article L.221-2, mais reconnus dans le projet de performance fédéral mentionné à l’article L.131-15.

Le règlement de la FFC soumet également à la SMR les publics suivants :

Hommes :

- coureurs membres d’un groupe sportif français, titulaires d’une licence française ;

- coureurs titulaires d'une licence FFC, membres d'un groupe sportif étranger ;
- coureurs de 1^{re} catégorie Route faisant partie des 300 premiers seniors du classement national par points FFC ;
- coureurs de 1^{re} catégorie VTT, BMX, Piste, Cyclo-cross ;
- coureurs professionnels requalifiés en 1^{re} catégorie
- coureurs étrangers de 1^{re} catégorie (avec 8 points au classement UCI) titulaires d'une attestation d'appartenance délivrée au titre d'un club français ;
- coureurs inscrits sur la liste ministérielle des Sportifs de Haut Niveau ;
- Coureurs non inscrits sur la liste des Sportifs de Haut Niveau et reconnus dans le projet de performance fédéral.

Femmes :

- coureuses françaises et étrangères membres d'une équipe UCI française ;
- coureuses étrangères titulaires d'une licence FFC ou d'une attestation au titre d'un club français de 1^{re} catégorie ;
- coureuses de 1^{re} catégorie Route faisant partie des 25 premières du classement national par points FFC ;
- coureuses de 1^{re} catégorie VTT, BMX, Piste, Cyclo-cross ;
- coureuses inscrites sur la liste ministérielle des Sportifs de Haut Niveau ;
- coureuses non inscrites sur la liste des Sportifs de Haut Niveau et reconnues dans le projet de performance fédéral.

Dans les années 2000, un suivi longitudinal a été mis en place par la FFC – suivi comprenant des bilans biologiques répétés liés à la SMR et élargi à des publics intégrant les cyclistes de premières catégories (300 premiers du classement route notamment) et cyclistes des groupes sportifs professionnels.

Bien que le but de ce suivi fût directement lié à la protection de la santé, il a été identifié par beaucoup comme un moyen de contrôle indirect des conduites dopantes qui a permis à l'époque de détecter des anomalies évocatrices.

L'expérience de ces dernières années a montré que la SMR n'a pas d'utilité dans ce sens, car les grandes anomalies biologiques qui ont pu être identifiées dans le passé ne sont plus visibles plus aujourd'hui.

Il est à noter cependant que là n'est pas le rôle du médical, ni même celui de la Fédération, puisque la compétence disciplinaire des fédérations sportives nationales a été supprimée en 2019 (Décret n° 2019-322 du 12 avril 2019), induisant que l'antidopage n'est plus du ressort des fédérations. Par contre, les fédérations se

doivent d'inscrire dans leur projet un plan de prévention du dopage — plan sur lequel la FFC est très active.

Sur le plan médical, il n'est pas justifié de poursuivre un suivi fédéral spécifique de cyclistes amateurs hors public ciblé par le code du sport, car nombre de ces athlètes ont un suivi médical dont la responsabilité appartient à leur structure d'appartenance.

Enfin, le coût des bilans réalisés est conséquent et doit être redistribué vers des actions de terrain, notamment vers des actions de prévention.

À la lumière de ces différents éléments, il est proposé de redéfinir les publics soumis à la SMR dans le règlement médical fédéral de la manière suivante :

Hommes :

- coureurs membres d'un groupe sportif français, titulaires d'une licence française ;
- coureurs titulaires d'une licence FFC, membres d'un groupe sportif étranger ;
- coureurs inscrits sur la liste ministérielle des Sportifs de Haut Niveau ;
- coureurs non inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et reconnus dans le projet de performance fédéral.

Femmes :

- coureuses françaises et étrangères membres d'une équipe UCI française ;
- coureuses inscrites sur la liste ministérielle des Sportifs de Haut Niveau ;
- coureuses non inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau et reconnues dans le projet de performance fédéral.

En conséquence, à partir de la saison 2023, il ne sera plus demandé aux cyclistes amateurs non listés et non reconnus dans le plan de performance fédéral de bilans dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire.

Denis REPÉRANT souhaite savoir s'il est possible de fournir un document formel aux médecins du sport afin d'éclairer leur avis et de les accompagner au regard des spécificités du cyclisme.

Éric MEINADIER explicite que l'accompagnement des équipes N1, N2 et N3 est mentionné au point numéro un du chapitre médical du projet de mandat. En effet, l'objectif de la médecine fédérale pour 2023 et 2024 est d'accompagner les clubs avec des médecins et des contenus *ad hoc*.

Michel CALLOT confirme que le travail à réaliser sur ce dossier est considérable, d'où la volonté de la FFC d'en faire un axe majeur de son projet fédéral.

Le Président met aux voix la proposition visant à ne plus soumettre à la SMR les cyclistes amateurs non listés et non reconnus dans le plan de performance fédéral de bilans dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire.

La proposition suscitée est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil Fédéral.

Éric MEINADIER évoque ensuite la question des sanctions en cas de non-réalisation de la SMR et précise qu'au sein de la FFC, le taux de réalisation de SMR est légèrement supérieur à 90 %.

Il rappelle que le Conseil Fédéral a supprimé la contre-indication médicale au titre de la non-réalisation de la SMR qui figurait dans le règlement médical fédéral, dans la mesure où il ne s'agissait pas factuellement d'une contre-indication médicale.

Dorénavant, en cas de non-réalisation de la SMR, les athlètes s'exposent à :

- ne plus recevoir les aides personnalisées ;
- ne pas être éligibles à la participation aux Championnats de France (cette mention devra figurer dans les règlements de chaque discipline) ;
- ne pas être éligibles à une sélection en Équipe de France ;
- ne pas être proposés sur liste à l'année N+1 ;
- être suspendu de leur qualité de SHN (article R221-15 du Code du sport).

L'article 3.10 de la convention SHN sera réécrit comme suit :

« Article 3,10 Surveillance médicale réglementaire

En application des articles L. 230-1 et suivants du code du sport, des articles R. 231-3 à 231-11 et des articles A. 231-3 à 231-7, la FFC met en place la surveillance médicale réglementaire du Sportif. Ce suivi est effectué à titre préventif pour la protection de la santé du Sportif. Il est supervisé par le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire.

Le Sportif s'engage à répondre à toutes les convocations et prescriptions (individuelles ou lors de regroupements) relatives au suivi médical réglementaire.

En cas de non-réalisation de la SMR, le sportif s'expose à :

- *ne plus recevoir les aides personnalisées ;*
- *ne pas être éligible à la participation aux championnats de France ;*
- *ne pas être éligible à une sélection en équipe de France ;*
- *ne pas être proposé sur liste à l'année N+1 ;*
- *être suspendu de sa qualité de SHN - Article R 221-15 du code du sport. »*

Le Président met aux voix la proposition visant à soumettre au Conseil Fédéral les sanctions suscitées en cas de non-réalisation de la SMR.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil Fédéral.

VI. COMMISSIONS SPORTIVES

1. VTT

Alain GHILONI déclare que la Commission Nationale propose de permettre la participation des U15 Hommes et Femmes au Championnat de France VTT DHI et de les intégrer au programme de l'épreuve.

Les U15 qui pourront ainsi faire les entrainements selon des créneaux réservés comme lors des Coupes de France VTT DHI, ne courront qu'une seule manche sur les deux : il s'agira de la manche de classement qui a lieu la veille de la manche finale pour les autres catégories.

Aucun titre de Champion ou de Championne de France ne sera décerné aux U15.

Le Président met aux voix la proposition suscitée.

La proposition est validée à l'unanimité du Conseil Fédéral.

Alain GHILONI informe du souhait de la Commission Nationale de VTT de modifier l'article 4.1.005 du Titre IV de la réglementation du VTT comme suit :

« Titre IV — VTT 4.1.005

Cross-Country en ligne (XCP) et sur circuit court (XCC)

Les épreuves de circuit court sont réservées aux coureurs âgés de 17 ans minimum (U19 en licence compétition). Ces U19 devront courir dans des courses spécifiques donnant lieu à des résultats.

Les épreuves de cross-country en ligne sont réservées aux coureurs âgés de 19 ans minimum (U23). Les résultats des catégories, U23 ou Élite ne doivent pas être présentés séparément ».

Le Président soumet au vote des membres du Conseil Fédéral la proposition détaillée ci-dessus.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Alain GHILONI poursuit avec le Championnat de France VTT Trial lors duquel un seul titre de Champion de France est décerné, les autres titres étant des trophées. Eu égard à la réglementation de l'UCI et à la montée en puissance du matériel 20 pouces, la Commission Nationale souhaite modifier le règlement relatif aux titres comme suit :

« 6 — Les titres

- *Quatre titres de Champion de France de Trial donnant droit à maillot tricolore :*

- *Champion de France de Trial Élite Homme 26''* ;
- *Champion de France de Trial Élite Homme 20''* ;
- *Championne de France de Trial Élite Femme 26''* ;
- *Championne de France de Trial Élite Femme 20''*.

À condition qu'au moins 3 compétiteurs(trices) soient inscrits(es) dans chaque classe concernée pour les Hommes et Femmes ».

Le Président soumet au vote la proposition explicitée ci-dessus.

La proposition est approuvée à l'unanimité des voix.

2. Route

Marc TILLY aborde la Coupe de France 2023 Hommes et indique que la Commission Nationale Route propose une adaptation des conditions de participation avec une simplification des licences admises.

Les Coupes de France N3 sont autorisées avec plus de coureurs au départ des manches, car le nombre de coureurs au départ des manches de la Coupe de France N3 reste moins élevé que sur les autres niveaux.

Ainsi, la proposition est la suivante :

N1

6 coureurs Élite ou Open 1.

N2

6 coureurs Élite ou Open 1.

N3

5 à 8 coureurs Élite ou Open 1 et 2.

Vincent DEDIEU demande pour quelle raison la N3 est également ouverte aux Open 2.

Marc TILLY explicite que la Commission Nationale Route a souhaité ouvrir la base du haut niveau pour assurer la présence d'un certain nombre d'équipes au départ de la Coupe de France.

Le Président ajoute qu'il s'agit d'une mesure de souplesse visant à pallier les difficultés des structures et le peu d'épreuves existantes.

Didier MARCHAND s'étonne également de cette ouverture qui lui semble incohérente dans la mesure où les épreuves N3 sont des épreuves fédérales ouvertes en général aux 1^{res} et aux 2^e catégories.

Marc TILLY souligne que les Élites reprennent actuellement une partie des 1^{res} catégories.

Vincent DEDIEU note que cette ouverture risque d'entraîner des abus de la part de certains coureurs classés parmi les cinq cents premiers et qui prendront le départ des N3.

Yannick POUHEY rappelle que l'un des objectifs majeurs de la réforme des licences était de ne pas forcer les coureurs à entrer dans la catégorie Élite.

Michel CALLOT confirme qu'il est essentiel de conserver l'esprit de la réforme, à savoir : les performances de l'année d'un coureur ne doivent pas automatiquement le classer en Élite, système à l'origine de nombreux freins pour beaucoup de licenciés. Par ailleurs, cette expérimentation permettra en fin d'année de situer le réel niveau du peloton Élite et ainsi de réajuster le système.

Toutefois, il est impératif que les clubs qui sont confrontés à un choix de licences sachent que la Fédération s'accorde un temps d'observation sur ce sujet où la quantification est difficile. L'année 2023 est clairement une année d'observation et de régulation.

Le Président confirme qu'il s'agit en effet d'une année de transition.

Il soumet au vote des membres du Conseil Fédéral la proposition de la Commission Nationale Route visant à adapter les conditions de participation à la Coupe de France 2023 Hommes.

La proposition de la Commission Nationale Route est adoptée à l'unanimité.

Marc TILLY aborde ensuite le sujet de la réglementation relative aux critères sportifs qu'il détaille comme suit :

Critères sportifs N Hommes :

- premier critère : moyenne de points des 8 meilleurs coureurs soit 120 résultats d'épreuves (8 coureurs x 15 meilleurs résultats en points) ;
- 1^{er} bonus : sélection Équipe de France Route/Piste Endurance/Handisport Route et Piste Endurance avec 40 ou 20 points selon le type de compétitions. (Précision apportée : notion d'effectif déclaré pour les coureurs Handisport, guide ou coureur en situation d'handicap) ;
- 2^e bonus : passage des coureurs à l'échelon professionnel* — 300 points ou 150 points en fonction du niveau de l'équipe professionnelle. (Précision apportée : bonus de 50 % des points ci-dessus lorsque le club amateur à N-2 est différent) ;

**Condition et précisions sur les coureurs ayant signé un contrat professionnel reconnu par la LNC uniquement.*

- 3^e bonus : 15 points par coureur Espoirs terminant les épreuves de Coupe de France ;

- à partir de la saison 2023, intégration d'un 4^e bonus : points bonus pour les contre-la-montre par équipes retenus dans les Coupes de France (De 500 à 0 point) affectés à la structure.

Critères sportifs N Femmes :

- premier critère : moyenne de points des 6 meilleurs coureurs soit 90 résultats d'épreuves (6 coureuses x 15 meilleurs résultats en points) ;
- 1^{er} bonus : sélection Équipe de France Route/Piste Endurance avec 30 points.
- 2^e *bonus*: Sélection dans un Team Formation ou National Elite labellisé = 20 points
- À partir de la saison 2023, intégration d'un 3^e bonus : points bonus pour les contre-la-montre par équipes retenus dans les Coupes de France (de 500 à 0 point) affectés à la structure.

À noter que la Commission Nationale Route avait opté pour une mise en application de ces critères à compter d'octobre 2022. Or, bien qu'une majorité de structures soit favorable à cette nouvelle méthode de labellisation avec l'introduction de critères sportifs objectivés, elles estiment que la communication et les ajustements réglementaires en cours de saison imposent de sursoir à son application immédiate, sans pour autant rejeter les résultats de la saison 2022 qui doivent être considérés. À noter que l'admission des structures sera étudiée tous les ans mais l'application des critères sportifs tous les 2 ans avec une comptabilisation sur la biennale (moyenne de 2 saisons).

Eu égard à ces éléments, le Bureau Exécutif a décidé d'une mise en application des critères sportifs précités à la fin de la saison 2023 avec une intégration des points de la saison 2022. En conséquence, la labellisation se fera par biennale — 2022/2023 ; 2023/2024 ; etc. Quant à la réglementation afférente, elle entre de ce fait en vigueur dès 2022.

Enfin, il est précisé qu'aucune équipe ne descendra cette année. De fait, la N1 Hommes devrait comprendre 28 équipes en 2023, tandis que la N2 devrait en comprendre 19 ou 20. S'agissant de la N1 Femmes, aucune descente n'est également prévue.

Didier MARCHAND estime que la question demeure entière en ce qui concerne les équipes qui souhaiteront postuler en N1 pour la saison 2023 et qu'il est fort possible que la N1 comprenne 30 équipes.

Marc TILLY fait savoir que deux équipes ont d'ores et déjà annoncé qu'elles ne postuleraient pas.

Le Président relève que ce débat a lieu alors même que la Commission Nationale n'a pas encore connaissance des futurs candidats et des retours de la CACG.

Denis REPÉRANT juge dommageable le report d'une année de l'application de ces nouveaux critères, alors que le risque de descente ne concerne que quatre équipes de N1, et rappelle que le label N1 permet d'obtenir des subventions supplémentaires.

Il déclare avoir songé à démissionner du Conseil Fédéral et de la Commission Nationale Route après avoir appris la veille au soir que ce projet était reporté d'une année tant son désarroi était profond. Les élus sont la cible de nombreuses critiques depuis que la FFC travaille sur son projet de réforme des licences. Dès lors, il regrette profondément que le Bureau Exécutif ait décidé d'ajourner la mise en œuvre de ces critères qui étaient attendus par les équipes.

Marc TILLY assure comprendre le désarroi de Denis REPÉRANT, dont la contribution à la Commission Nationale Route est précieuse. Pour autant, le Bureau Exécutif a souhaité aller dans ce sens tout en tenant compte du travail réalisé par la Commission Nationale.

Nicolas ROUGEON observe qu'il est certainement plus pertinent pour une équipe d'être en tête de la N2 plutôt que relayée dans les dernières places de la N1.

Marc TILLY explique que le label N1 permet de bénéficier de subventions plus importantes, lesquelles constituent des aides précieuses en matière d'emploi de ressources humaines.

Bernard SINEUX confirme que le montant des subventions accordées aux N1 par les collectivités locales est nettement supérieur à celui des N2.

Il émet des doutes quant à la pertinence de reporter d'une année la mise en place des nouveaux critères sportifs.

Catherine GASTOU salue l'important travail effectué par la Commission Nationale Route qui a été fortement épaulée par la DERS (analyse des résultats ; simulations ; etc.). Aussi est-il plus opportun de ne pas se précipiter et de s'accorder quelques mois supplémentaires.

En revanche, elle fait valoir qu'il conviendrait de prendre en compte les points des coureurs stagiaires dans l'échelon professionnel pour ne pas pénaliser les structures.

Le Président rappelle qu'il est membre de la Commission Nationale Route et que lui même était favorable à un assouplissement plutôt qu'à un report. Or, au vu des explications émises par le Bureau Exécutif, il reconnaît que sa décision est appropriée dans la mesure où elle permet de maintenir les clubs en N1 qui ne marquent pas suffisamment de points.

Vincent DEDIEU signale que certaines régions n'accordent des subventions qu'aux N1. De fait, les critères sportifs ne sont plus analysés, car seuls comptent les critères budgétaires. Les nouveaux critères sportifs permettront d'être plus en phase avec la réalité du terrain plutôt qu'avec les structures financières.

Michel CALLOT relève que tous les arguments exprimés sont extrêmement pertinents. Néanmoins, la décision du Bureau Exécutif est corrélée à la nécessité de mettre en place un système qui objective la valeur sportive et la performance. En outre, le format biennal permet de maintenir les acquis des clubs et de nourrir la réflexion lors de l'étude des dossiers.

Il tient à rassurer la Commission Nationale Route en indiquant que la décision du Bureau Exécutif ne remet aucunement en cause son travail technique de qualité sur ce dossier.

Marc TILLY aborde ensuite les effectifs de structures nationales qui avaient été revus à la hausse lors du Bureau Exécutif du mois de septembre. Cette décision avait pour objectif de garantir le nombre de licences Élite. Or, à la suite de nombreux retours des structures, la Commission Nationale Route a revu ce point comme suit :

N1 Hommes

Effectif minimum 2023 pour la labellisation

- 10 coureurs minimum Élite Route et Open 1* — pas de maximum**.

***Tous les coureurs déclarés dans l'effectif initial (10 + autres coureurs) seront Élite et Open 1.*

** Si moins de 20 ans (Ex Espoir 1^{re} année et Ex Juniors).*

- Les licences Open 2 et Open 3 pourront être aussi distribuées aux licenciés du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

Important : Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 8 meilleurs coureurs du club et non de l'effectif déclaré strictement.

N2 Hommes

Effectif minimum 2023 pour la labellisation

- 8 coureurs minimum Élite Route et Open 1* — pas de maximum**.

***Tous les coureurs déclarés dans l'effectif initial (10 + autres coureurs) seront Élite et Open 1.*

** Si moins de 20 ans (Ex Espoir 1^{re} année et Ex Juniors).*

- Les licences Open 2 et Open 3 pourront être aussi distribuées aux licenciés du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

Important : Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 8 meilleurs coureurs du club et non de l'effectif déclaré strictement.

N3 Hommes

Effectif minimum 2023 pour la labellisation

- 4 coureurs minimum Élite Route et Open 1* — pas de maximum**.

***Tous les coureurs déclarés dans l'effectif initial (4 + autres coureurs) seront Élite et Open 1.*

* Si moins de 20 ans (Ex Espoir 1^{re} année et Ex Juniors).

- Les licences Open 2 et Open 3 pourront être aussi distribuées aux licenciés du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

***Important :** Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 8 meilleurs coureurs du club et non de l'effectif déclaré strictement.*

Le Président met au vote la proposition concernant l'effectif minimum 2023 pour la labellisation de la N3 Hommes.

N1 Femmes

Effectif déclaré 2023

- 4 coureuses Élite Route et Open 1* Route minimum — pas de maximum**.

***Toutes les coureuses déclarées dans l'effectif (6 + autres coureuses) seront Élite et Open 1.*

* Si moins de 20 ans (Ex Espoir 1^{re} année et Ex Juniors).

- Les licences Open 2 et Open 3 pourront être aussi distribuées aux licenciées du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

***Important :** Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 6 meilleures coureuses du club et non de l'effectif déclaré strictement.*

Toutes ces modifications ont été adoptées par le Bureau Exécutif le 6 octobre 2022.

Michel CALLOT souligne qu'il s'agit également d'une année de régulation et d'observation et que les retours sont nécessaires pour appréhender d'éventuels blocages.

Le Président relève que la demande des N1 Femmes concernant la suppression d'un maximum de l'effectif global a été prise en compte. Il est certain que cette mesure sera appréciée.

Marc TILLY le confirme.

Il adresse tous ses remerciements à la Commission Nationale Route et à la DERS pour leur travail considérable sur ce dossier.

3. E-Cycling

Christophe MANIN informe du souhait de la Commission Nationale E-Cycling d'introduire un règlement afférent aux Coupes de France et aux Championnats de France Cycling E-sport. Ce règlement permettra la mise en place de compétitions sous l'égide de la FFC, avec notamment plusieurs manches de Coupe de France et un Championnat de France. À noter que les pratiquants d'E-Cycling, discipline qui ne

cesse de se développer et qui pourrait devenir une discipline olympique, sont fortement demandeurs de propositions émanant de la FFC.

Ce dossier a été piloté par Joachim LOMBARD qui a travaillé en étroite collaboration avec la DERS, la direction de la Communication et du Marketing et Romain MALBREIL, Team manager de Hexagone Saris, meilleure équipe française sur Zwift.

L'E-Cycling étant un jeu, le groupe de travail s'est attelé dans un premier temps à étudier les différentes plateformes de jeux existantes. À l'issue d'une analyse comparative très approfondie, la Fédération a opté pour la plateforme Zwift qui présente les avantages suivants :

- elle possède une communauté particulièrement large ;
- elle bénéficie d'un lien direct avec le Mondial UCI ;
- elle propose un outil (*zwiftpower*) permettant d'étudier les données et de s'assurer de l'équité sportive.

La réglementation — modalités d'inscription ; catégories d'âges ; matériel et équipement ; barème de points ; etc. — est ensuite détaillée (cf. annexe).

Les manches de la Coupe de France auraient lieu en distanciel sur plusieurs mercredis des mois de novembre 2022, décembre 2022 et janvier 2023. Quant à la finale du Championnat de France, elle aurait lieu le vendredi 3 et le samedi 4 février 2023 en présentiel. Ces dates seront confirmées ultérieurement.

Michel CALLOT précise qu'il importe que les finales soient organisées dans des lieux décalés, originaux afin de valoriser les images.

Denis REPÉRANT explicite que l'E-Cycling a pris une ampleur importante, notamment à la faveur de la Covid, et que l'enjeu visuel des finales sera essentiel au regard du nombre élevé de spectateurs qui suivent les compétitions sur Internet. Il est fondamental que la FFC suive étroitement le développement de cette discipline.

Philippe LIMOUSIN salue le travail remarquable des équipes fédérales qui ont œuvré de manière extrêmement efficace et diligente pour mettre en place cette Coupe de France et la réglementation afférente. Leur travail démontre que la Fédération s'est d'ores et déjà imprégnée de la culture de l'E-Cycling.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ souhaite savoir si l'E-Cycling en tant que handisport est à l'étude.

Christophe MANIN répond que ce sujet n'est pas à l'étude pour le moment.

Denis REPÉRANT rapporte le cas d'un coureur malvoyant qui participe à des compétitions sur Zwift. De fait, il n'est plus considéré comme porteur d'un handicap.

Christophe MANIN annonce que le budget d'organisation est évalué à environ 95 000 euros pour la première année (animateur ; matériel ; location de salle ; etc.). À noter que l'acquisition du matériel sera en partie financée par des subventions relatives au Plan de transformation numérique mis en œuvre par l'État.

Il appartiendra au service Communication et Marketing d'aller chercher de nouveaux partenaires pour cette activité — leurs logos seront affichés sur les écrans.

Pascal SERGENT s'enquiert du montant du ticket d'entrée pour les organisateurs.

Michel CALLOT répond que cette création sera portée la première année par la FFC, eu égard notamment aux délais très contraints. Par la suite, les éléments budgétaires seront optimisés par les équipes fédérales.

Catherine GASTOU sollicite des précisions concernant la formation des arbitres.

Ludivine DESMONTS-MORNET explique que Nicolas ANDRÉ a contacté la commission des arbitres. À ce jour, il n'existe pas de formation idoine ni de cahier des charges précis. Il conviendra de prendre contact avec l'UCI en ce qui concerne les arbitres qui évoluent au niveau de son Championnat du monde.

Yannick POUHEY confirme qu'il est nécessaire de se rapprocher de l'UCI dans la mesure où l'arbitrage de cette discipline particulièrement technologique exige des compétences particulières.

Le Président met aux voix la création du circuit E-Cycling ainsi que la réglementation afférente présentée par Christophe MANIN.

La création du circuit E-Cycling est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil Fédéral.

4. Gravel

Vincent DEDIEU explique que la Commission de Gravel souhaite introduire dans la réglementation FFC du titre XVI « Cyclisme Pour Tous » le chapitre 10 lié à la réglementation Gravel. La Commission s'est appuyée de la réglementation UCI en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 tout en y ajoutant certaines spécificités liées à la FFC et au territoire français (cf. annexe).

Il est rappelé que la philosophie du Gravel est d'adapter la discipline à l'environnement et non l'inverse, et que la notion de compétition ne fait pas pour l'heure l'unanimité au sein des pratiquants, raison pour laquelle il convient d'avancer avec prudence sur ce sujet.

Christine BAROCHE souhaite savoir si les compétitions sont uniquement réservées aux vélos Gravel.

Vincent DEDIEU répond que la Commission a souhaité les ouvrir à tous les vélos eu égard au coût relativement élevé d'un vélo Gravel. Il est important que les personnes découvrent cette discipline avant d'investir dans un vélo spécifique.

Jean-Michel RICHEFORT salue le travail réalisé par la Commission Nationale de Gravel. Il note les similitudes avec les dispositions relatives à l'Ultra-distance et déclare que les organisateurs de cyclosporives souhaitent proposer une randonnée Gravel. Par conséquent, il serait opportun que les deux commissions travaillent de concert pour faire évoluer la discipline et générer de l'activité, tant au niveau régional qu'au niveau national.

Le Président soumet au vote la proposition visant à introduire dans la réglementation FFC du titre XVI « Cyclisme pour Tous » le chapitre 10 lié à la réglementation Gravel.

L'introduction du chapitre 10 relatif à la réglementation Gravel dans la réglementation FFC du titre XVI « Cyclisme pour Tous » est approuvée à l'unanimité des votants.

5. Cyclo-cross

Le Président déclare que la liste relative à labellisation des Teams Cyclo-cross pour la saison 2022/2023 est disponible sur la plateforme fédérale.

6. BMX

Joël MARTINEZ annonce que la Commission Nationale de BMX Racing, en accord avec les organisateurs de Coupe de France, s'est prononcée en faveur de la mutualisation des engagements dès la saison 2023 assortie d'un avenant signé par chacun des clubs organisateurs. L'objectif est de permettre à chaque organisateur d'acquiescer la même part sur engagement due au club, et ce, quelle que soit la participation sur son épreuve (variable pour des raisons de calendrier ou de situation géographique). Ce principe de mutualisation des engagements est actuellement appliqué sur trois des quatre zones interrégionales lors des Challenges France et donne toute satisfaction auprès des organisateurs.

Il relate ensuite le tableau des équivalences de types de licences entre la saison 2022 et 2023 suggéré par la Commission Nationale BMX. Les pilotes évoluant avec une licence Élite correspondront à une liste préalablement soumise au vote du Bureau Exécutif. Les pilotes seront ceux qui évoluent dans les catégories officielles BMX Racing Élite et U23 (Femmes/Hommes). Pour des raisons de sécurité, en lien avec l'utilisation de la butte à huit mètres pour ces catégories en compétition, la Commission Nationale BMX propose que seuls les pilotes de cette liste puissent prendre une licence Élite.

Patrick CLUZAUD demande s'il est possible de changer de catégorie en cours d'année.

Joël MARTINEZ répond qu'il est possible de changer de catégorie, sous réserve des agréments préalables et de la validation du Bureau Exécutif.

VII. POINT BUDGÉTAIRE

Gilles DA COSTA annonce que les Comités Régionaux honorent très largement leurs factures, et que par conséquent, leurs dettes vis-à-vis de la FFC demeurent stables, témoignant ainsi d'une situation financière post crise sanitaire satisfaisante.

S'agissant des aides du mécénat ASO et LNC, 50 % du montant de l'attribution 2023 ont été versés aux Comités Régionaux avant le 15 septembre 2022. Le reliquat du montant sera délivré à la réception des bilans des années 2021 et 2022 afin que les modalités relatives à la Convention ASO idoine soient pleinement respectées. Des notes de rappel seront effectuées dans ce sens.

L'intéressement destiné aux clubs dont le nombre de jeunes est en progression sera distribué aux Comités Régionaux afin qu'ils l'octroient aux clubs bénéficiaires qu'ils ont validés.

Le prochain rapprochement budgétaire sera effectué au 30 septembre 2022, soit avant la clôture de l'exercice en cours. Pour information, le budget fédéral qui était prévu en déficit tant dans le budget prévisionnel que rectificatif, sera à l'équilibre avec un résultat s'établissant aux alentours de 200 000 euros.

Quant au budget 2023, il sera soumis au vote du Bureau Exécutif du 24 novembre, puis de l'Assemblée générale 2023. Il sera présenté au Conseil Fédéral de janvier.

Les orientations budgétaires 2023, année caractérisée par l'aboutissement de nombreux projets significatifs, ont d'ores et déjà été définies. Pour rappel, les orientations budgétaires permettent de recenser les éléments majeurs qui interviendront l'année suivante, à en mesurer les conséquences, et à prévoir leur intégration dans la maquette du budget prévisionnel à établir. En conséquence, il ne s'agit aucunement d'un prébudget, mais d'une revue des principaux éléments qui constitueront la trame du budget à venir.

Ces principaux éléments sont exposés comme suit :

Le cadrage général

Le budget prendra en considération les points suivants :

- les fonds propres devront être maintenus à hauteur d'un million d'euros afin d'éviter toute forme d'insécurité face aux éventuels aléas ;
- le résultat 2022 sera globalement équilibré, alors qu'un déficit de 200 000 euros était autorisé ;
- la même épure qu'en 2022 pourra être envisagée : -200 000 euros.

L'intégration des réformes

Les éléments de base seront les suivants :

- une hypothèse de 110 000 licenciés et une provision de 100 000 euros ;
- une couverture des frais d'assurances (tarification des licences avec une augmentation de quatre euros afin de couvrir la hausse de près de 26 % du tarif ; contribution des calendriers régionaux, professionnels et fédéraux) ;
- la suppression de la part fédérale des engagements pour les épreuves jeunes (U17 et en dessous) et estimée à 300 000 euros ;
- l'éventuelle possibilité de reconduire l'intéressement des clubs pour la progression des licences jeunes.

En outre, la réforme des statuts fera l'objet d'une mise en conformité avec la loi.

Le budget sportif : N-1 avant les Jeux olympiques de Paris 2024

- assurer la présence de la France dans les épreuves olympiques ;
- dérouler le programme olympique : stages, regroupements, suivis des athlètes qui seront membres des équipes olympiques ;
- nécessité de performer à Glasgow 2023, première importante des Championnats du monde 2027 qui auront lieu en Haute-Savoie ;
- assurer la relève pour les Jeux olympiques 2028 et préparer les meilleures conditions sportives pour les athlètes qui succéderont à ceux des Jeux olympiques 2024 ;
- poursuivre les démarches de recherches et de performance au travers de la cellule *ad hoc* de la DTN qui dispose de ressources humaines affectées à ces fonctions spécifiques ;
- accroître le soutien de l'ANS qui permettra de réaliser l'ensemble des objectifs fédéraux ;

L'objectif budgétaire vise le maintien de l'effort budgétaire de 2022 pour la contribution du budget fédéral à la DTN.

L'activité événementielle marquée par la préparation 2024 et 2027

- réaliser le programme fédéral traditionnel. Pour rappel, la Fédération a organisé trois Championnats du monde en 2022 en un temps très restreint ;
- préparer le rôle d'attributaire en groupement des épreuves des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;
- préparer le contrat qui sera cosigné avec le département de la Haute-Savoie pour les Championnats du monde 2027 ;
- trouver les conditions pour définir le modèle d'une filiale événementielle, support au développement d'activité, adossée au savoir-faire fédéral. Pour ce faire, la FFC souhaite s'associer à un acteur majeur du secteur événementiel au sein d'une société à actions simplifiées sur un capital de départ raisonnable.

Le remaniement de l'activité communication et marketing

- mettre en œuvre la stratégie de communication approuvée par le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral qui comprend un glissement majeur et nécessaire vers le digital. Cette transformation a une incidence sur les outils et sur les ressources humaines. À noter que les premières communautés par discipline créées par le service de Ludivine DESMONTS-MORNET rencontrent un succès remarquable ;
- engager la réduction de France Cyclisme à un numéro par an à compter de la fin de l'année 2023. Pour rappel, le déficit annuel de cette publication est de l'ordre de 100 000 euros. Le numéro unique de France Cyclisme sera publié

ensuite lors de l'Assemblée générale et offrira une vitrine générale de l'action associative menée par la Fédération ;

- internaliser une part déterminante du marketing en révisant les contrats fédéraux avec les agences. L'objectif de ce vaste mouvement est de réduire les charges, tout en maîtrisant en interne les secteurs stratégiques de la communication et de la recherche de partenaires ;
- développer un nouveau site Internet et un intranet destiné aux structures fédérales ;
- structurer en ressources humaines la direction Communication et Marketing.

Le lien entre le développement et les territoires

Ce lien doit être renforcé au travers du mécénat ASO et des actions de la DTN qui sont les suivantes :

- le Savoir rouler à vélo ;
- le plan de professionnalisation ;
- la formation des intervenants et des bénévoles pour préparer l'avenir et la succession des équipes et des Élus fédéraux actuels ;
- la recherche d'innovation avec notamment le développement de nouvelles disciplines ;
- l'évolution de l'image de la FFC.

Le projet « Tous en selle pour 2024 » initié en 2022 à l'unanimité du Conseil Fédéral, devra faire l'objet d'une diffusion dédiée au sein des clubs et des comités fédéraux, ainsi que d'un suivi de la mise en œuvre du programme d'actions et de son évaluation.

Le budget afférent pour l'année 2022 devrait être préservé pour accompagner l'avancement du projet.

En ce qui concerne l'immobilier, la vente de Montry a été réalisée durant l'été et est à ce jour payée. La Fédération dispose des garanties pour une occupation prolongée couvrant les délais de réalisation du projet de Trappes, qui doit également permettre d'accueillir les activités administratives durant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Quant à l'acquisition des locaux à Trappes, elle devra être finalisée avant le 31 décembre 2022. Il s'agit d'un projet très important qui nécessite d'être priorisé immédiatement dans les actions fédérales.

Face à ces enjeux importants et aux nombreuses actions qui doivent être menées, il importe que la Fédération prenne en compte les risques suivants qui pourraient entraver ses projets :

- les conséquences de la crise actuelle avec ses effets sur l'inflation et sur l'énergie. Au-delà des impacts financiers pour le budget propre de la FFC, les effets sur l'écosystème fédéral peuvent être réels. Aussi les démarches de

sobriété énergétique et écocitoyennes sont-elles à promouvoir. La cellule de veille mise en place au deuxième trimestre dernier pourra être réactivée ;

- l'évolution importante de la masse salariale sous l'effet de sollicitations de nombreuses embauches ;
- la situation de trésorerie qui a tendance à se dégrader en raison des investissements à porter pour Trappes et du besoin de préfinancement d'opérations diverses ;
- le besoin fort de coordination sous l'effet de l'augmentation très importante du nombre de projets, de leur complexité et de la charge qui repose d'ores et déjà sur les équipes de salariés et de bénévoles.

Gilles DA COSTA tient à remercier les directrices et les directeurs des différents services fédéraux qui ont permis la construction de ces orientations budgétaires, lesquelles ont été présentées aux membres du Bureau Exécutif le jeudi 6 octobre 2022.

VIII. MISE EN APPLICATION DE LA RÉFORME DES LICENCES ET DE L'ACTIVITÉ

Yannick POUHEY annonce que le travail sur les codages épreuves progresse de manière très significative. Ces éléments seront délivrés aux Comités Régionaux. Quant à la réglementation, elle devra être totalement stabilisée au 31 décembre 2022. Les titres exposés ce jour nécessitent la validation du Conseil Fédéral pour y être intégrés.

Pour information, le Bureau Exécutif de jeudi 6 octobre 2022 a validé la création d'un titre temporaire (1.1.06bis) qui ne figure pas actuellement dans la réglementation. Ledit titre comblera l'utilité de la carte à la journée pour les organisateurs dans des conditions réglementaires analogues et sera reconductible chaque année. Des modalités seront soumises au Bureau Exécutif du mois de novembre, à l'instar du titre dédié au E-Cycling.

Le Titre 1 relatif à l'organisation générale du sport cycliste est ensuite détaillé, ainsi que les modifications et les ajouts apportés. Il est précisé que le Siège fédéral s'attachera à faire respecter strictement le règlement concernant les mutations afin de ne pas fragiliser le cyclisme ultramarin.

Catherine GASTOU sollicite des précisions concernant l'évolution du CACI (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication).

Yannick POUHEY répond que la FFC n'a apporté aucune modification par rapport aux modalités en vigueur en 2022.

Michel CALLOT explicite qu'il est essentiel que la réglementation fédérale soit en harmonie avec le plus grand nombre de fédérations sportives, notamment sur des typologies de risques identiques. Si la loi permet d'apporter quelques modifications à la réglementation sur les licenciés majeurs, elle n'enlève en rien l'obligation et la responsabilité des fédérations en la matière.

Yannick POUHEY propose qu'une note récapitulative concernant le CACI soit ajoutée sur le site Internet de la Fédération.

Le Président met aux voix le Titre 1 relatif à l'organisation générale du sport cycliste.

Le Titre 1 est validé à l'unanimité des membres du Conseil Fédéral.

Yannick POUHEY procède à la présentation du Titre 2 relatif à la Route.

Un échange intervient entre les participants, à l'issue duquel il est décidé d'apporter au document initial des modifications concernant le nombre de victoires permettant le changement de catégorie et le barème.

Vincent DEDIEU espère que la mise en place du système informatique visant à émettre des alertes sur le comptage immédiat des points obtenus par les coureurs sera effectuée diligemment par Fabien RAFFOUX. Une règle nationale permettra d'harmoniser le comptage des points.

Michel CALLOT confirme que la mise en place d'un système automatique d'alertes est tout à fait possible. Toutefois, Fabien RAFFOUX ne pourra aucunement maîtriser les données qui seront saisies dans ce système, lequel ne fonctionnera que si les résultats des courses sont à jour. Il s'agit là d'une responsabilité collégiale.

Vincent DEDIEU relève la nécessité d'harmoniser le support destiné à la saisie des données qui diverge d'une région à l'autre. Il importe d'avoir un seul et unique logiciel dédié à cette fonction afin de simplifier le travail des Comités Régionaux.

Yannick POUHEY souligne que le travail d'informatisation se poursuit à tous les niveaux fédéraux avec l'idée de mettre en place pour 2024 des logiciels spécifiques pour les engagements, les résultats et leur remontée.

Nicolas ROUGEON estime qu'il convient en premier lieu de définir les personnes en charge de la dépose des résultats (organisateur ou arbitre) et de s'assurer qu'elles disposent des outils idoines. Un échange avec la Commission du corps arbitral est impératif.

Le Président partage ces considérations.

Philippe LIMOUSIN s'interroge sur la montée de catégorie en cours de saison qui est vécue comme une sanction par les coureurs qui performant. Il estime qu'il serait plus pertinent que cette montée ait lieu en fin de saison par le biais des Commissions régionales.

Nicolas ROUGEON note que le cyclisme est le seul sport où la montée de catégorie est considérée comme une sanction.

Didier MARCHAND fait savoir qu'il envoie systématiquement une lettre de félicitations aux coureurs qui montent de catégorie afin de valoriser ce changement.

Vincent DEDIEU demande s'il existe une règle concernant la vacation des arbitres.

Yannick POUHEY répond qu'il n'en existe aucune au niveau régional : chaque région est libre de gérer les vacances comme elle le souhaite. Toutefois, une concertation avec la Commission du corps arbitral pourrait permettre une harmonisation sur ce sujet.

Michel CALLOT propose que la question relative à la gestion des courses soit traitée lors du prochain CNPR.

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral le Titre 2 relatif à la Route.

Le Titre 2 relatif à la Route est approuvé à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY relate le Titre 3 relatif à la Piste et la mise en adéquation entre les nouvelles catégories d'âges et les catégories de coureurs.

Le Président met aux voix le Titre 3 relatif à la Piste.

Le Titre 3 relatif à la Piste est adopté à l'unanimité du Conseil Fédéral.

Yannick POUHEY relate le Titre 4 relatif au VTT dans lequel ont été intégrés la réglementation du Pumptrack (Chapitre 9) voté par le Bureau Exécutif le jeudi 6 octobre et l'article relatif au VTT approuvé par le Conseil Fédéral le 7 octobre.

Le Président soumet au vote le Titre 4 relatif au VTT.

Le Titre 4 relatif au VTT est approuvé à l'unanimité.

Yannick POUHEY expose le Titre 5 relatif au Cyclo-cross et informe de l'ajout des articles 5.3.005 et 5.3.006 concernant l'intégration des épreuves interrégions et du Trophée de France.

À noter que l'article relatif aux labellisations sera revu pour la prochaine saison.

Le Président soumet au vote le Titre 5 relatif au Cyclo-cross.

Le Titre 5 relatif au Cyclo-cross est adopté à l'unanimité.

Yannick POUHEY aborde le Titre 6 relatif au BMX Racing et la mise en adéquation entre la nouvelle nomination des catégories et des âges.

Le Président met aux voix le Titre 6 relatif au BMX Racing.

Le Titre 6 relatif au BMX Racing est validé à l'unanimité du Conseil Fédéral.

Yannick POUHEY détaille le Titre 6bis — numéro qui pourra être modifié ultérieurement — ayant trait au BMX Freestyle.

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral le Titre 6bis relatif au BMX Freestyle.

Le Titre 6bis relatif au BMX Freestyle est approuvé à l'unanimité.

Yannick POUHEY indique que le Titre 7 relatif au Trial n'a fait l'objet d'aucune modification notable.

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral le Titre 7 relatif au Trial.

Le Titre 7 relatif au Trial est adopté à l'unanimité.

Yannick POUHEY déclare que le Titre 8 relatif au Cyclisme en salle n'a également fait l'objet d'aucune modification notable.

Le Président met aux voix le Titre 8 relatif au Cyclisme en salle.

Le Titre 8 relatif au Cyclisme en salle est approuvé à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY expose le Titre 9 relatif aux Écoles de vélo.

Le Président soumet aux votes des Élus du Conseil Fédéral le Titre 9 relatif aux Écoles de vélo.

Le Titre 9 relatif aux Écoles de vélo est adopté à l'unanimité.

Yannick POUHEY explicite que le Titre 15 relatif au Polo vélo n'a fait l'objet d'aucune modification notable.

Le Président soumet aux votes des Élus du Conseil Fédéral le Titre 15 relatif au Polo Vélo.

Le Titre 15 relatif au Polo Vélo est approuvé à l'unanimité.

Yannick POUHEY relate les modifications apportées au Titre 16 relatif au Cyclisme pour tous, parmi lesquelles figure la suppression de la carte à la journée au profit du Pass Accueil ou du Pass découverte selon les catégories d'âge et d'épreuves. Par ailleurs, la réglementation relative au Gravel validée par le Conseil Fédéral le 7 octobre a également été intégrée.

Vincent DEDIEU annonce qu'il s'abstiendra, car il estime que la suppression de la carte à la journée pénalisera certains Comités Régionaux dans la mesure où de nombreux pratiquants ne sont absolument pas attirés par la prise de licence. De fait, il redoute les conséquences pour les épreuves Loisirs. Il aurait préféré que la FFC sécurise un système informatique visant à empêcher les tricheries.

Le Président met aux voix le Titre 16 relatif au Cyclisme pour tous.

Le Titre 16 relatif au Cyclisme pour tous est approuvé avec une abstention.

Yannick POUHEY adresse tous ses remerciements aux personnes qui ont œuvré collectivement et efficacement à la rédaction des titres réglementaires.

Nicolas ROUGEON note qu'il conviendrait de déterminer si les RTS des différentes disciplines seront directement intégrés ou non dans la réglementation.

Gilles DA COSTA évoque le sujet des droits d'engagements pour les épreuves intégrant des licences Access (1 à 4) et relaie la question des organisateurs concernant la restitution des droits d'engagement pour les épreuves Route qui seraient ouvertes aux Open/Access, voire aux Élites. Pour rappel, la tarification adoptée au

mois de juillet stipule que les épreuves strictement Access conduisent à cette logique de prélèvement de droits d'engagement. Or, ce système pose question. En conséquence, il a été décidé de soumettre ce sujet au groupe de travail afférent qui échangera sur ce sujet et émettra un avis sur le maintien de la règle validée en juillet ou sur la possibilité que la licence Access permette une restitution des droits d'engagement aux organisateurs, lesquels doivent se saisir au mieux des avantages que leur offre la réforme. Au regard de sa position et des contingences régionales, le Bureau Exécutif statuera sur ce point lors de la séance du 24 novembre 2022.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel Michel CALLOT confirme la nécessité d'un temps de consultation sur ce sujet et de l'appréciation fine des présidents des Comités Régionaux quant à la construction des calendriers. Eu égard aux délais particulièrement contraints, il annonce que le Bureau Exécutif se réunira en visioconférence avant la fin du mois d'octobre pour se prononcer sur cette question. Ils communiqueront leur décision aux Comités Régionaux immédiatement après cette réunion.

Le Président juge que ce compromis est de nature à satisfaire toutes les parties.

Gilles DA COSTA propose que le sujet de la substitution des cartes à la journée soit également traité lors de ce Bureau Exécutif exceptionnel afin qu'un complément rapide à la réforme des licences puisse être apporté.

Michel CALLOT souscrit à cette proposition.

IX. POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare que tous les packages proposés dans le cadre des Championnats du monde sur Piste ont d'ores et déjà été vendus.

Comme explicité précédemment par le Trésorier général, le Marketing sera internalisé pour une plus grande efficacité. L'agence conservera le périmètre dédié au commercial et au conseil.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce qu'une conférence de presse a été organisée le 4 octobre pour lancer les Championnats du monde sur Piste qui se tiendront au vélodrome. Ladite conférence était organisée autour d'une prise de parole institutionnelle sur l'organisation de ces Championnats et d'une présentation des sélections étayée par des interviews d'athlètes. Plus de quarante journalistes étaient présents offrant ainsi tout au long de la semaine une couverture médiatique remarquable de cet événement. À noter la diffusion d'un reportage sur l'équipe sprint qui sera diffusé le dimanche 9 octobre sur Stade 2.

La Fédération a réalisé et diffusé très largement sur son site Internet et ses réseaux sociaux une vidéo destinée à soutenir l'Équipe de France sprint et endurance, vidéo qui a été reprise à l'identique par France Télévision, témoignant ainsi de son intérêt pour ces Mondiaux. Ces derniers seront retransmis intégralement sur Eurosport et sur les antennes de France Télévision (sur la partie numérique en semaine, et sur la chaîne France 3 le week-end).

S'agissant de France Cyclisme, il est rappelé que le nombre d'abonnés est passé de 10 000 en 2015 à 3 500 en 2022, et ce, en dépit de relances et de la mise en place

d'offres promotionnelles. Par ailleurs, il s'avère que son format trimestriel est peu adapté à l'univers du sport, notamment du fait d'une concurrence mieux positionnée et moins chère, ainsi que de la digitalisation croissante des contenus fédéraux et des communications remet en cause l'utilisation d'un magazine papier.

Au regard de ces différents éléments, il a été décidé, en concertation avec le CSE, de cesser les abonnements dès le mois octobre 2022 et de publier trois numéros sur la saison 2022/2023 afin d'honorer les abonnements qui ont été pris, puis un seul numéro par an à partir de 2024.

Cette évolution n'aura pas d'impact notable pour les deux salariés qui resteront. Toutefois, à la suite de la démission d'une salariée pour cause de nouvelle opportunité professionnelle et de la démission du responsable Marketing, une réflexion a été menée sur une réorganisation de la direction Communication et Marketing.

La direction se composera désormais de quatre pôles métiers :

- un pôle médias et relations presse avec une responsable et un alternant ;
- un pôle digital avec deux salariés (un digital content manager et une webmaster) ;
- un pôle contenu avec également deux salariés (un salarié chargé du contenu visuel et un manager éditorial qui est en cours de recrutement) ;
- un pôle marketing avec un directeur marketing adjoint, un salarié et un alternant.

Cette équipe de dix salariés devrait permettre de faire avancer fortement l'ensemble des projets communication et marketing à venir.

Ludivine DESMONTS-MORNET énonce ensuite les principaux points du rapport d'activité de son service comme suit :

- élaboration d'une brochure consacrée à l'explication de la réforme des licences et de l'activité ;
- communication autour de l'attribution des Championnats du monde 2027 à la Haute-Savoie ;
- lancement des réseaux communautaires France BMX, France VTT et France Peloton dont les résultats sont extrêmement positifs et qui nécessitent une importante production de contenus :
 - o France BMX : plus de 4 200 abonnés et plus de 2 millions d'impressions (personnes touchées) et 830 contenus publiés ;
 - o France VTT : plus de 3 300 abonnés et plus de 2 millions d'impressions et 664 contenus publiés ;
 - o France Peloton : plus de 1 000 abonnés et plus de 500 000 impressions et 275 contenus publiés ;
- lancement de la plateforme VOD « Vélo+tv » lors des Championnats de France de l'Avenir. L'objectif de cette chaîne gratuite est de diffuser auprès de la

communauté fédérale tous les contenus produits, mais qui ne sont pas retransmis en télévision. Pour l'heure, plus de 11 000 personnes se sont connectées et 4 300 comptes ont été créés ;

- lancement de la mascotte Velix à l'occasion des Championnats du monde BMX Racing. Un compte Instagram dédié à Velix a été lancé pour maximiser l'engagement et la popularité de la mascotte ;
- sortie du 36^e numéro de France Cyclisme intitulé « *Plus jamais sans les femmes !* » qui met à l'honneur la pratique cycliste féminine ;
- retombées télévisuelles remarquables lors des différents événements cyclistes qui ont émaillé la période estivale, avec d'excellentes audiences, dont un record sur Eurosport lors des Championnats de France Route ;
- lancement de « *Génération Cyclistes* » dédié aux écoles françaises de cyclisme en remplacement de « *À la découverte des sports cyclistes* ». Au vu de son coût assez élevé, il conviendra de réaliser un bilan de cette opération ;
- mise en vente prochaine des équipements (vestes et chasubles) pour les équipes médicales ;
- présence de la boutique FFC lors des Championnats de France Route et VTT à Cholet et à Plœuc-L'Hermitage, ainsi qu'aux Mondiaux de BMX et de VTT. Quant à la boutique en ligne destinée à pousser la marque FFC, elle poursuit sa progression ;
- mise en place de plusieurs actions visant à promouvoir les Championnats du monde sur Piste ;
- présence du service Communication et Marketing sur les salons et événements organisés tout au long de l'année (stand FFC sur le salon de l'Étape du Tour ; « *Sentez-vous Sport* » à la Villette ; *Roc d'Azur* à Fréjus).

Enfin, en partenariat avec AG2R-La Mondiale, la FFC a sollicité vingt clubs répartis sur le territoire pour proposer des sorties *Vivons Vélo*, programme solidaire de santé et de bien-être par la pratique du vélo. Ces clubs ont encadré le 25 septembre 2022 des sorties familiales. Tous les kilomètres parcourus ont été convertis en dons pour l'Institut Pasteur et en arbres plantés. Malheureusement, en dépit de l'intérêt de cet événement, la Fédération peine à trouver des clubs souhaitant y participer alors qu'il s'agit d'une belle opportunité de rencontrer des pratiquants qui pourraient se licencier.

Le Président tient à souligner l'importance d'envoyer un email ou un texto aux présidents des Comités Régionaux en amont de la diffusion d'une communication essentielle sur le site Internet de la Fédération, telle que la réforme des licences et de l'activité, afin qu'ils soient en veille.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique qu'un email a été envoyé aux présidents avant la diffusion de la communication relative à la réforme sur le site Internet.

Michel CALLOT relève que l'envoi d'un texto serait plus direct et informatif.

Patrick CLUZAUD propose la création d'un groupe WhatsApp dédié à ce type d'information.

Le Président confirme que cette possibilité serait idéale à condition que tous les acteurs maîtrisent cet outil.

Nicolas ROUGEON déplore que des informations confidentielles apparaissent sur les réseaux sociaux avant même que les décisions ne soient validées par les différentes instances fédérales. Face à cette situation, il importe de rappeler aux salariés de la FFC et aux personnels des Comités Régionaux le cadre à respecter, notamment lors d'une double activité professionnelle (FFC et collaboration avec un média).

Le Président remercie Nicolas ROUGEON pour cette réflexion pertinente.

X. QUESTIONS DIVERSES REÇUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Question de Nicolas ROUGEON

Ci-dessous une question relative à l'assurance sur les épreuves sur Route et plus particulièrement l'assurance prévue pour les motards.

De nombreux motards sollicitent la Commission Nationale Sécurité quant à la couverture d'assurance de leur moto en course ainsi que leur équipement.

En effet, les motos sont souvent équipées de top case, notamment pour le transport de passagers (arbitre, régulateur, photographe...), de sacoches, d'une radio pour répondre à l'obligation à tout véhicule en course d'être équipé de radio tour (titre 2, article 2.2.21), des feux de pénétrations rouges recommandés depuis la mise en place de l'usage exclusif temporaire de la chaussée, or l'équipement accessoire de la moto et tout autre équipement n'est pas pris en charge par l'assurance. Qu'en est-il également de l'équipement du motard pourtant indispensable (casque, blouson, gants...)?

Les motards nous rappellent également qu'à l'échelon course, ils sont les seuls ou presque les seuls à utiliser leur véhicule personnel, mais n'ont pas une couverture d'assurance permettant en cas de chute ou d'accident de couvrir le préjudice subi sur le véhicule personnel.

Est-il possible d'envisager une offre d'assurance spécifique aux motards ou d'intégrer la particularité des motards au contrat d'assurance ?

Christophe LAVERGNE déclare avoir pris contact avec le courtier de la Fédération afin de mettre en place une garantie complémentaire qui serait souscrite par les motards eux-mêmes, voire par les associations de motards.

Pour autant, il souhaite disposer d'une étude concernant le type précis d'assurances souscrites par ces motards à titre privé (appréhender si seule la moto est assurée ou si la personne a pris des options complémentaires pour les équipements notamment) afin d'éviter tout risque de dérapage en matière de sinistralité. Nicolas ROUGEON est chargé de recueillir les réponses à cette question.

Question de Jean-Michel RICHEFORT

Assurance des motards occasionnels sur les Cyclosporatives

Jusqu'à cette année, les organisateurs de Cyclosporatives avaient pour habitude d'utiliser la carte à la journée pour assurer les motards. En particulier ceux qui ne sont sollicités qu'une seule fois dans l'année et qui viennent bénévolement le jour J. Leur nombre varie généralement entre 15 et 20 selon l'importance de l'épreuve. Dans ce cas, l'utilisation de la carte à la journée était très utile et le coût de 9 euros était très acceptable pour les organisateurs avec une couverture convenable. À partir de 2023, avec la nouvelle réforme des licences et de l'activité, le dispositif « carte à la journée » est supprimé et remplacé par un titre temporaire de participation (Pass'accueil Jeune ou Pass'découverte) valable un mois. La licence « staff organisation » pourrait être utilisée pour assurer les motards occasionnels sur les Cyclosporatives. Le coût de 57 euros de cette licence va constituer un obstacle financier et sera dissuasif. La plupart des organisateurs n'auront pas le budget nécessaire pour licencier autant de motards (entre 20 et 30 en moyenne). La réduction du nombre de motards va immanquablement nuire à la sécurité des épreuves. Les organisateurs n'accepteront pas de prendre ce risque et préféreront dans certains cas annuler leur épreuve. Quelle solution peut-on proposer pour garantir une couverture d'assurance convenable des motards sur les épreuves de masse, sans pour autant grever le budget des organisateurs ?

Le Président demande à Jean-Michel RICHEFORT si les éléments de réponses apportés au cours de la réunion sont suffisants.

Jean-Michel RICHEFORT répond par la positive.

Question de Nathalie THIMEL BLANCHOZ

Cellule de prévention et de lutte contre les violences sexuelles.

La FFC a constitué une cellule d'aide et d'écoute concernant cet item. La direction Juridique est pleinement associée à cette cellule.

La FFC a mis fin à son partenariat avec le Comité Éthique et Sport : pouvons-nous en connaître les raisons ? Quelles nouvelles sources d'accompagnement sont envisagées à ce jour ?

Michel CALLOT déclare que le Comité a rencontré d'importantes difficultés et que la FFC a mis fin à son contrat, car il n'était pas honoré de manière adéquate. La Fédération s'est rapproché l'association « Elles Pays de la Loire » avec laquelle les points de concordances sont plus nombreux. Par ailleurs, Mathilde DUPRÉ, conseillère technique nationale au sein de la FFC, a reçu des formations idoines et est en mesure d'œuvrer à la sensibilisation et de conduire des actions en la matière.

Il invite les Comités Régionaux n'ayant pas encore communiqué leur référent sur ce sujet à le faire dans les meilleurs délais, car il est essentiel que la Fédération ait des relais opérationnels sur le terrain et qu'elle puisse en cas de problème démontrer les actions déployées dans ses organes déconcentrés.

Enfin, il convient d'être très vigilant dans le cadre des sélections mixtes lorsqu'elles ne disposent pas d'encadrement féminin. La Fédération, qui demeure extrêmement active sur la question de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles, doit absolument poursuivre ses efforts pour féminiser cette fonction.

Question d'Éric PIHET

La Direction Technique Nationale, par l'intermédiaire de la CN BMX, incite les clubs BMX organisateurs de manches de coupe de France pour la saison 2023 à inscrire les épreuves dans le calendrier UCI, pour permettre aux pilotes français de marquer des points au classement des nations en vue des qualifications pour Paris 2024.

Ces inscriptions ont un coût élevé, environ 1500 euros par manche, chacun des cinq clubs organisant deux manches. Le but étant de favoriser le classement français, la FFC pourrait-elle prendre en charge tout ou partie de la dépense des clubs ?

Michel CALLOT explicite que les épreuves internationales dans toutes les disciplines sont nécessaires, en particulier eu égard aux qualifications.

Les inscriptions au calendrier international doivent clairement être portées par les organisateurs, et non par la Fédération, laquelle doit aussi choisir ses efforts en matière d'orientations budgétaires. Il est rappelé l'importante décision prise par la FFC qui a renoncé à sa part fédérale sur les droits d'engagement afin de soutenir l'ensemble de ses organisateurs, et ce, quel que soit le niveau d'organisation.

Une épreuve inscrite au calendrier international a pour vocation d'apporter une participation internationale. Elle peut également permettre à l'organisateur de présenter différemment l'épreuve à ses partenaires financiers publics ou privés.

Éric PIHET tient à faire savoir que les pilotes sud-américains marquent énormément de points chez eux, alors qu'aucun pilote étranger ne participe à leurs compétitions.

Michel CALLOT relatera ce sujet auprès du président de l'UEC, car cette forme de concurrence avec l'Amérique du Sud doit être prise en compte par l'Europe.

Questions de Jean-Michel RICHEFORT et de Jean-Claude ESNAULT

1. Épreuves sur Route

La réforme des licences et des activités apporte une plus grande latitude au niveau des ouvertures de courses pour les organisateurs.

La possibilité de regrouper les « Open » et les « Access » devrait permettre :

- d'augmenter le nombre d'épreuves de façon significative ;*
- de grossir les pelotons dans certaines régions (surtout durant les mois d'été) ;*
- de rendre les calendriers attractifs face à la concurrence des fédérations affinitaires.*

Afin de sensibiliser les clubs et d'intensifier la communication, ne serait-il pas judicieux de demander aux comités régionaux et comités départementaux de promouvoir les

épreuves (Open et accès) auprès des organisateurs lors des réunions d'établissement du calendrier 2023 ?

Un courrier du Président Michel CALLOT adressé aux structures régionales et départementales, leur rappelant l'enjeu et la nécessité de maintenir et si possible d'augmenter le nombre d'épreuves dans ces catégories (Open & Access) viendrait renforcer le message.

2. Les anciens Pass'Cyclisme D1 ET D2 Open

Selon la réforme des licences, les anciens licenciés Pass'Cyclisme D1 et D2 Open de moins de 35 ans devront prendre une licence OPEN 3 en 2023.

Certains de ces coureurs n'ont pas le niveau pour « monter ». Afin d'éviter l'hémorragie de ces licenciés avec un risque de fuite vers les fédérations affinitaires, ne serait-il pas souhaitable de donner aux Comités Régionaux la possibilité de maintenir les plus faibles en « Access » avec des modalités communes à déterminer (pourcentage ?) de manière à harmoniser la démarche sur l'ensemble du territoire ?

3. Assurance des motards et chauffeurs occasionnels sur les cyclosporatives, épreuves en ligne/circuit

Jusqu'en 2022, les organisateurs de Cyclosporatives avaient pour habitude d'utiliser la carte à la journée pour assurer les motards. En particulier ceux qui ne sont sollicités qu'une seule fois dans l'année et qui viennent bénévolement le jour J. Leur nombre varie généralement entre 15 et 20 selon l'importance de l'épreuve.

Dans ce cas, l'utilisation de la carte à la journée était très utile et le coût de neuf euros était très acceptable pour les organisateurs avec une couverture convenable.

À partir de 2023, avec la nouvelle réforme des licences et de l'activité, le dispositif « carte à la journée » est supprimé et remplacé par un titre temporaire de participation (Pass'accueil Jeune ou Pass'découverte) valable un mois.

La licence « staff organisation » pourrait être utilisée pour assurer les motards occasionnels sur les Cyclosporatives. Le coût de 57 euros de cette licence va constituer un obstacle financier et sera dissuasif. La plupart des organisateurs n'auront pas le budget nécessaire pour licencier autant de motards.

La réduction du nombre de motards va inmanquablement nuire à la sécurité des épreuves. Les organisateurs n'accepteront pas de prendre ce risque et préféreront dans certains cas annuler leur épreuve.

Nos organisateurs d'épreuves en circuit ou en ligne ont également recours à l'utilisation des cartes à la journée pour couvrir leurs chauffeurs. C'est le même cas concernant les organisateurs d'épreuves en CLM, certains motards se couvraient avec la carte à la journée.

Quelle solution peut-on proposer pour garantir une couverture d'assurance convenable des motards et des chauffeurs sur nos organisations, sans pour autant grever le budget des organisateurs ?

L'organisateur ne pourrait-il pas souscrire une assurance complémentaire auprès de Gras Savoye, sur la base d'un bulletin d'adhésion « Chauffeurs, motards non licenciés » comme pour les bénévoles non licenciés (cf. lien : <https://www.ffc.fr/app/uploads/sites/3/2020/02/13-BULLETTIN-BNL.pdf>) ?

Il pourrait y avoir une tarification adaptée en fonction du nombre de chauffeurs, motards à couvrir sur la journée.

Le Président indique que les réponses à ces questions ont été apportées au fil du Conseil Fédéral.

Jean-Claude ESNAULT aborde le cas de certaines régions qui peinent à développer l'activité Access en raison de la concurrence des fédérations affinitaires.

Le Président souligne qu'il est essentiel que les régions et les départements rappellent les règles en vigueur concernant la participation des coureurs fédéraux aux courses affinitaires, notamment en matière d'assurance.

Pascal SERGENT évoque les épreuves de Beach Race et indique qu'il conviendrait d'établir une réglementation plus détaillée en ce qui concerne les épreuves et les catégories. Au vu de son développement rapide, il est essentiel de cadrer plus précisément cette discipline.

Michel CALLOT déclare que la Commission Nationale de VTT sera saisie afin qu'un travail soit engagé avec la DTN sur ce sujet.

XI. ÉPREUVES OFFICIELLES

Michel CALLOT indique que la liste concernant toutes les attributions a été déposée dans le SharePoint. À noter que le Championnat de France de BMX 2023 a été attribué à Avensan (Nouvelle-Aquitaine).

Il déclare avoir attribué de façon unilatérale le premier Championnat de France d'E-Cycling qui aura lieu le premier week-end de février à Grande-Synthe, afin de saluer la réactivité de Philippe LIMOUSIN qui a proposé ce lieu quelques minutes après l'annonce de la date du Championnat par Christophe MANIN.

Le Président remercie toutes les personnes ayant aidé Magali DELLA SCHIAVA à organiser ce Conseil Fédéral.

Il remercie également tous les participants pour leurs sympathiques et brillantes interventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 40.

Le Président

Gilles ZOPPI

Le Secrétaire de séance

Nicolas ROUGEON